

FICHE PRATIQUE 2 :

INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ DANS LES ACHATS ET LES CONTRATS¹

Objectif : Structurer les engagements environnementaux dès l'amont



Sur la base de l'étude ADEME-ARCEP de 2025, **l'empreinte carbone** générée par un an de consommation de biens et services **numériques** représentait **4,4%² de l'empreinte carbone nationale française**.

En 2020, **79% de l'empreinte carbone du numérique provient des équipements** numériques, dont **80%** de cette empreinte provient **de la fabrication³ des équipements**.

La fabrication d'un seul ordinateur portable émet entre 200 et 350⁴ kg CO₂e⁵, soit l'équivalent de plusieurs centaines de kilomètres en voiture⁶, ce qui renforce l'importance de critères de réparabilité, de durée de vie et de réemploi dans les contrats.

Cette fiche a pour objectif de guider les sociétés de gestion dans l'intégration systématique de critères en faveur de la sobriété numérique dès la phase d'achat et dans les contrats, afin d'établir des engagements environnementaux robustes et d'orienter durablement les fournisseurs vers des pratiques plus responsables.

Pourquoi des pictogrammes ?

Les pictogrammes   signalent des actions prioritaires, identifiées comme des « *quick wins* » de sobriété numérique : des gestes à mettre en œuvre en priorité, car ils combinent un impact environnemental fort avec un effort de mise en œuvre limité.



¹ Sources de cette fiche pratique : rapports du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), la French Tech Corporate Community (FTCC), Entreprises pour l'Environnement (EpE), Caisse des dépôts et consignations (CDC), Agence française de développement (AFD)

² ADEME (Janvier 2025), *Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France, Mise à jour de l'étude ADEME-Arcep 3 Arcep, Etat des lieux en 2020 : nos équipements et leur durée de vie, premiers responsables de l'empreinte environnementale du numérique*, <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/l'empreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnemental-numerique-2020-2030-2050.html>

⁴ <https://www.data.gouv.fr/reuses/quelle-est-lempreinte-carbone-dun-ordinateur-portable/>

⁵ Equivalents dioxyde de carbone

⁶ <https://carlabelling.ademe.fr/chiffresclers/r/moyenneEmissionCo2Gamme>

Étapes pratiques

1. Cartographier et diagnostiquer les achats numériques, afin d'identifier les postes les plus émissifs et les marges d'amélioration dans les contrats :

- Recenser tous les achats/contrats liés au numérique en distinguant : fournisseurs de matériel (postes, écrans, serveurs, réseaux, téléphonie, périphériques) et fournisseurs de services (logiciels, SaaS, infogérance, cloud/hébergement, maintenance, prestations de développement, cybersécurité, etc.),
- Évaluer leur empreinte environnementale : GES, consommation énergétique, durée de vie, réparabilité, réemploi,
- Identifier les contrats prioritaires à renégocier (renouvellement matériel, cloud, infogérance...),
- Impliquer les équipes achats, DSI et RSE pour co-définir la stratégie sobriété dès l'amont.

2. Intégrer des critères environnementaux et de sobriété dans les appels d'offres, pour orienter la sélection fournisseurs vers des offres sobres :

- Inscrire des critères environnementaux privilégiés (réparabilité, réemploi, éco-conception des logiciels, adéquation au besoin),
- Demander une transparence sur l'infrastructure numérique utilisée (datacenters, PUE⁷),
- Favoriser les produits labellisés : [TCO Certified](#), [Epeat \(Gold rating\)](#), [EU Ecolabel](#), [Energy star](#), [Blue angel](#), [Label RecQ Reconditionnement de qualité](#).

Point de vigilance : comparatifs limités des mesures « carbone »

Les mesures « carbone » sont encore difficilement comparables entre fournisseurs (périmètres, hypothèses, outils, audits). **Il est donc recommandé de privilégier une comparaison technico-fonctionnelle fondée sur des critères objectifs et vérifiables** (performance, puissance/capacité, consommation en usage, durée de support, réparabilité), **complétée par des labels et exigences de transparence.**

3. Formaliser des clauses contractuelles « sobriété numérique », pour traduire les engagements en obligations claires :

- Privilégier des clauses exécutoires sur la réparabilité, la performance énergétique, le taux de reconditionnement des produits, la fin de vie des produits...,
- Insérer une clause de reporting environnemental trimestriel, semestriel ou annuel (CO₂e⁸, énergie, matériel réemployé),
- Ajouter une clause de révision annuelle des engagements, selon l'évolution des référentiels publics (RGESN⁹, Label NR¹⁰),
- Préciser les sanctions ou mesures correctives en cas de non-respect (pénalité, résiliation partielle ou totale, ...).



⁷ Power usage effectiveness, en français l'indicateur d'efficacité énergétique

⁸ Équivalents dioxyde de carbone

⁹ Référentiel général d'écoconception de services numériques

¹⁰ Le label numérique responsable

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à plus de **5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr



FICHE PRATIQUE 2 :

INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ DANS LES ACHATS ET LES CONTRATS

4. Sélectionner les bons prestataires, en privilégiant les acteurs déjà **engagés** dans la sobriété numérique :

- Exiger des prestataires labellisés ou audités : [Écolabel européen](#), [label QualiRépar](#), [label B corp](#), [ISO 14001](#), ...

5. Suivre, piloter et valoriser, pour garantir la mise en œuvre effective et valoriser les progrès

- Suivre les KPI¹¹ : taux d'achats reconditionnés, pourcentage de fournisseurs labellisés ou audités, émissions évitées, pourcentage de contrats intégrant un critère NR,
- Publier un bilan annuel sur la sobriété dans les achats (dans le rapport RSE),
- Mettre à jour les critères et les clauses environnementales selon les nouvelles réglementations ou labels.

Exemple de clause « Utilisation de l'écolabel TCO Certified » mise à disposition par la clause verte

« Le(s) produit(s) doi(ven)t être conforme(s) à la version la plus récente des critères de durabilité de l'écolabel TCO Certified, un label présentant des critères similaires peut être proposé. Moyens de vérification disponibles pour chaque produit visé par l'obligation de conformité à la version la plus récente des critères TCO Certified :

- Mention du produit dans le « Product Finder » (la base de données en ligne et en temps réel des produits certifiés selon TCO Certified)
- Présence du label ou d'un équivalent sur le produit et présentation d'un certificat TCO Certified en état de validité si ce dernier a été choisi
- Envoi d'un dossier technique comprenant les tests en laboratoires et audits sociaux réalisés par un ou plusieurs organismes de vérifications indépendants (obligatoirement accrédité(s) aux normes ISO pertinentes) et prouvant la conformité avec l'ensemble des critères de durabilité de l'écolabel TCO Certified ».

¹¹ Key Performance Indicator, en français Indicateur Clé de Performance

Mesures mises en place par les sociétés de gestion

AXA, incluant l'entité **AXA IM**¹², réalise des contrôles pré- et post-contractuels auprès de ses fournisseurs, en particulier pour les catégories d'achats à haut risque ESG et à forte dépense, et encourage ces derniers à partager une évaluation ESG indépendante (OTI¹³) afin de garantir la qualité, la transparence et l'objectivité des analyses. En cas de faible performance ESG ou de controverse majeure, AXA exige un plan de remédiation.

Une revue annuelle des performances ESG des principaux fournisseurs est également menée en leur présence, permettant de définir des plans d'amélioration alignés sur la stratégie durable du groupe. Dans le cadre de la préparation à la CSRD¹⁴ 2024, AXA renforce la collecte des données d'émissions de GES des fournisseurs, encourage l'élaboration de plans de transition climatique crédibles pour réduire les émissions de scope 3, et accompagne ses partenaires les plus émetteurs grâce à une initiative pilote réunissant 39 fournisseurs non engagés SBTi¹⁵.

Depuis 2024, AXA forme également ses acheteurs aux enjeux carbone afin de renforcer la prise en compte du climat dans les décisions d'achat. Par ailleurs, les appels d'offres clés intègrent désormais des critères ESG stricts, incluant l'engagement des fournisseurs à réduire leur empreinte carbone et à améliorer leur notation ESG. AXA inclut systématiquement des clauses de durabilité dans les contrats fournisseurs et sous-traitants, et milite pour une publication standardisée et transparente de l'empreinte environnementale des services numériques, notamment via des ateliers réguliers avec ses fournisseurs stratégiques, sa participation au [CDP Supply Chain Program](#) et sa contribution à la [French Tech Corporate Community](#) pour la mise à disposition de clauses d'éco-responsabilité dans les appels d'offres et contrats.



¹² AXA (Mars 2025), *Rapport financier Annuel Document d'Enregistrement Universel 2024*

¹³ Organisme Tiers Indépendant

¹⁴ Corporate Sustainability Reporting Directive

¹⁵ Science Based Targets initiative

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont **environ 330 sociétés de gestion**, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à plus de **5 400 milliards d'euros**, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56, 1000
Bruxelles

www.afg.asso.fr

